

LE BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XLIII

LEVIS, SEPTEMBRE 1937

No. 9

---

---

LA FAMILLE LEFEBVRE DUPLESSIS FABER

APPENDICE

*Mémoire pour la défense du Canada par le sieur  
Duplessis Faber (15 février 1690)*

L'expérience a fait voir qu'il est assez difficile de tirer beaucoup d'avantages d'aller chercher les Iroquois chez eux, outre que ce sont des dépenses très grandes, et des difficultés qui apportent peu de fini à la colonie française, par le peu de progrès que 3000 hommes ont fait sur eux en 1684.

Que si les Senontoans, pour lors, loin d'attaquer comme ils firent les troupes du Roi fussent descendus dans le Canada, ainsi qu'ils devaient faire, ils eussent tout ruiné puisque au-delà de Québec, bien qu'il y fut arrivé seize compagnies qui furent distribuées en plus de 60 lieues de pays, 400 hommes suffisant pour cette expédition, moitié au nord du fleuve, l'autre au sud. La raison que chaque compagnie tenait des deux et trois lieues de pays, aucun fort n'étant fait, elles eussent été défaites l'une après l'autre avant qu'elles eussent pu s'assembler.

Le dégât qu'on a fait aux Sénoutouans de leurs blés-d'inde, en 1687, ne les ayant incommodés que très légèrement, pas un n'étant mort de faim, deux flèches suffisant à un Sauvage pour se nourrir de viande tout une année et la pêche ne leur manquant jamais.

La démolition de Catharacouy leur donnera dorénavant la liberté de nous venir harceler dès que la navigation sera

libre tout le printemps, l'été et le commencement de l'automne. Ils y viendront par deux endroits, celui par lequel ils sont venus à l'île de Montréal leur étant ouvert. Mais leur plus grand effort se fera par le lac St-Pierre qui les met au milieu du pays, ayant à choisir de monter au Montréal ou de descendre à Québec ce que même ils peuvent exécuter en même temps partageant leur parti qu'on ne doit pas douter qu'il ne soit beaucoup plus fort que celui de 1689, étant de l'intérêt des Anglais et des Flamands de se joindre à eux pour avoir seuls tout le commerce des pelleteries qui est fort considérable puisqu'il en a été embarqué cette année, 1689, pour le compte de la Compagnie du Castor, ou pour des particuliers, pour plus de deux millions et qu'il en reste presque autant dans le pays ou dans les bois.

Le seul remède pour arrêter l'incursion des barbares Iroquois est de faire construire incessamment à Rochefort douze chaloupes à varangues plates en forme de petits brigantins qu'on enverra en bottes et qui seront montées sur les lieux, sur lesquelles on puisse mettre deux ou quatre petits canons d'une livre de balles et qui portent un peu loin et de bons pierriers de fonte. Il faut qu'elles soient à 8 rames de chaque côté sur lesquelles on montera, sans les officiers deux matelots pour gouverner et conduire la manoeuvre et 30 soldats ayant chacun un gargoussier toujours plein et un fusil de rechange qui restera dans la chambre dans les bancs de laquelle l'on aura grand soin de conserver les poudres et munitions. Il faut aussi à chaque chaloupe 15 à 20 épées emmanchées ou spontons pour défendre l'abordage.

Elles seront employées pendant tout le temps de la navigation, savoir: six à garder le Lac qui est audessus de l'île Perrot, moitié au pied du rapide du nord et l'autre à celui du sud, dans la plus commode anse de laquelle île il faut faire un fort pour leurs retraites en cas de tempêtes et pour y aller l'une après l'autre de huit jours en huit jours chercher des vivres et les viandes leur seront donnés cuites, un peu plus que la ration des soldats qui restent à terre et qui ont quelques douceurs. Il faut à chaque chaloupe un bon canot d'écorce qu'on mettra en travers sur la chaîne bien amarré, pour s'en servir au cas qu'on veuille monter un ra-

pide pour découvrir les ennemis ou pour mettre à terre s'il était besoin d'aller après eux.

Lorsqu'elles découvriront les ennemis, elles fuiront devant eux sans tirer un coup, non avec tant de précipitation qu'elles ne leur donnent espérance d'être jointes, mais seulement pour les attirer au milieu du lac et lorsqu'elles y verront les canots des Sauvages engagés, elles les chargeront. Il n'est pas mal aisé de voir que de leurs petites pièces et pierriers, elles en couleront autant à fonds qu'elles en toucheront et qu'il est difficile qu'un homme nage des trois ou quatre lieues. La même chose feront celles qui seront destinées, pour la garde du Lac St-Pierre qui se porteront aux embouchures des rivières qui se déchargent du lac St-Sacrement ou de Champlain dans celui-là, et prendront des vivres et autres choses nécessaires dans les forts de St-François et Sorel qui sont à deux lieues des dites embouchures. (1)

*Interrogatoire de François-Hypolite Lefebvre Duplessis  
Faber dans le procès contre MM. de Vergor et de  
Villerey (Québec, 27 septembre 1757)*

L'an mil sept cent cinquante sept le vingt sept septembre deux heures de relevée nous Christophe de Sabrevois Ecuyer Sieur de Sermonville Capitaine Aide Major de la Ville et Gouvernement de Montréal, Commissaire en cette partie nommé par Commission de Monsieur le Marquis de Vaudreuil Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en Toute la Nouvelle France, terre et pays de la Louisiane en datte du seize de ce présent mois pour l'Instruction qui est à faire du procès ordonné par Sa Majesté, par lettres dattés à Versailles le Vingt février mil sept cents cinquante six, estre fait à Mrs de Vergor et Villerey comme commandans en mil sept cents cinquante cinq, aux Forts de Beauséjour et de Gasparaux et des officiers, Soldats et Tous autres de la garnison des dits deux forts pour le fait de leur Reddition, aux anglais.

Nous sommes Transportés, accompagné de M. Christophe hilarion Dulaurent notaire Royal en la prévosté de cette

(1) Archives de la province de Québec.

ville de Québec, Commis Greffier en cette partie par Commissions particulières, en datte du Vingt quatre de ce présent mois, de Monsieur de Longueuil chevalier de L'Ordre Royal et Militaire de St. Louis Lieutenant de Roy Commandant au dit Québec, en la Maison et demeure de la Veuve Brassard size rue des pauvres de cette ville, en une chambre de la ditte Maison ou est détenu et gardé prisonnier à défaut de place aux prisons Royaux de cette ditte ville, M. François Hypolite Lefebvre Ecuier, Sieur Duplessis fabert Lieutenant d'Infanterie détaché de la Marine, garnison de cette ville, ou estant En Execution des ordres susdattés, nous aurions fait amener pardevant nous dit Commissaires le dit Sieur Duplessis faber par un des sergens de cette garnison l'un de ceux préposés à sa garde, et auquel dit Sieur Duplessis faber après luy avoir fait faire sermens entre nos mains de dire vérités, Avons procédé à son Interrogatoire ainsy qu'il suit.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure.

A dit se nomme François hypolite Lefebvre Ecuier Sieur Duplessis fabert Lieutenant dans les troupes du détachement de la Marine en ce pays garnison de cette ville âgé de Trente sept ans demeurant actuellement Chez la Veuve Brassard rue des pauvres de cette ville.

Interrogé s'il scait pour quelle raison il est détenu prisonnier.

A dit scavoir qu'il scait avoir esté arrêté pour raison de la Reddition de la place de Beauséjour en Execution des ordres de la Cour.

Interrogé s'il n'estoit pas en garnison à Beauséjour lors de la Reddition de cette place. A dit qu'il y avoir près d'un an qu'il y Etoit.

Interrogé s'il avoit eu avis de la Marche des Ennemis avant qu'ils vinssent.

A dit n'en avoir eu connaissance que le jour de l'arrivée des d. Ennemis, Que M. de Vergor les envoya avertir qu'un Cadien venoit de lui dire que les Ennemis paroisoient en flotte.

Interrogé s'il a Esté fait quelques mouvemens pour s'opposer à la descente de l'Ennemi.

A dit qu'on n'a pu s'opposer à la descente des Ennemis attendu qu'ils avoient fait leur descente sous le canon de leur fort à Mégagoueche qui est de l'autre costé de la Rivière.

Interrogé s'il a esté fait des sorties pour empescher l'approche des Ennemis.

A dit que le Lendemain de la descente des Ennemis à leur fort il a connoissance que M. de Vergor a Envoyé un détachement de soldats et accadiens au pont à Buot pour s'opposer au passage de la Rivière du dit Pont à Buot où ils se sont battus, et qu'il a ouï dire que presque Tous les Cadiens ayant abandonné les officiers qui les commandoient, ils avoient esté obligés de cacher quelques petites pièces de canons qu'ils avoient, dans le bois, et Eux de se replier au fort.; Que luy qui Répond demanda à M. de Vergor pour aller luy même pour secourir le dit pont à Buot, que M. de Vergor luy ayant donné cent hommes presque Tous Cadiens il partit à leur Teste pour s'y rendre, Et au moment d'entrer dans le Bois il Rencontra le nommé Champigny soldat de la garnison qui luy aprit que le pont à Buot estoit pris que les officiers et soldats et Cadiens s'en retournoient au nord par le fonds du Lac. Que la dessus luy qui répond pris le parti de fausser sa Route et de gagner la bute Amirande pour Tacher de descouvrir la manoeuvre des anglais; Qu'a un arpent ou deux il fit halte pour ramasser son Monde, qu'alors il fut Le plus surpris du Monde de se Trouver seulement avec sept ou huit soldats et deux Cadiens, Tous le reste ayant pris la fuite; Que ne se sentant plus de forces pour rester dans le dit Endroit, il prit le parti de passer à la butte à Royer ou il fit mettre le feu à Toutes les Maisons et granges qui auraient pû servir d'azile aux anglais et qu'il se rendit au fort ou il rendit compte à M. le Commandant de Sa Mission.

Interrogé quels ont été les attaques des Ennemis pendant Le dit Siège.

A dit que les Ennemis ont commencé à Etablir une Batterie de Mortiers dans la Nuit et qu'au jour ils ont commencé par jeter quelques bombes dans le fort Et ont continué à Bombarder pendant cinq jours. Que le Cinquième jour il tomba une bombe sur une cachematte située à la gauche en entrant par la porte du fort qui estoit celle que l'on

comptoit estre la plus à l'abri que cette bombe tua quatre personnes et en blessa plusieurs autres; que cela occasionna un grand murmure entre les Cadiens qui vouloient Tous s'en aller et abandonner le fort.

Interrogé qu'elles ont esté les raisons qui les ont obligé à capituler et à rendre la place.

A dit que les Raisons qui ont obligé à capituler Les Murmures des Cadiens qui estoient Tous résolus de décamper et ayant deux jours devant Tiré le Couteau sur un factionnaire pour se faire un passage, avec la situation du fort qui estoit en Mauvaise situation et le Manque d'Eau dans le fort, que Toutes ces raisons ont obligé M. le Commandant à Tenir un Conseil de Guerre ou il fut délibéré qu'on capituleroit.

Interrogé s'il n'a rien de plus à dire pour sa justification.

A dit que Non.

Et plus avant n'a esté Interrogé.

Lecture à luy faite du présent Interrogatoire a dit que ses réponses contiennent vérité, y a persisté et a signé avec nous et Led. Greffier commis.

Duplessis Fabert Fils. Sermonville du Laurent, QQ)  
 Duplessis Fabert Fils.  
 Sermonville  
 Du Laurent,  
 Commis Greffier. (1)

(1) Archives de la province de Québec.

*Mémoire de Joseph Alphonse Duplessis Faber  
 au ministre de Sartine (1777)*

Monseigneur

Le Sr Duplessis Faber a servi en qualité d'officier dans les troupes de l'isle Royale pendant 27 ans; Il a fait toutes les Guerres du Canada ou les Généraux lui ont toujours confié des commissions importantes dont il s'est acquitté avec zèle, exactitude et à leur satisfaction ainsy qu'il est etably par l'Etat de ses services cy joint, dont Monseigneur, est supplié de se faire rendre compte. Il a subbi la Réforme

au Port de Rochefort en Juin 1764, et n'a point encore obtenu la Croix de St Louis que 27 ans de services en tems de Guerre semblent lui avoir mérité; Issû de Parents qui ont servi dans le nouveau monde et qui ont été décorés de la Croix, Il aurait à rougir si ses services ne lui faisaient obtenir la même Grace; il ose l'attendre de vous, Monseigneur, et Il ne cessera de former des voeux pour la conservation de vos jours pretieux.

*Etat des services du Sr Chevalier Duplessis-Faber ancien officier des troupes de l'Isle Royale à la Rochelle.*

Le Sr Chevalier Du Plessis faber est né en Canada ou son Père Chevalier de St Louis était major d'infanterie et de place au Gouvernement de Montréal.

Au mois d'avril 1737 le Sr Defaber est entré au service dans la Compagnie de Cadet garde formée à Montréal et payée par sa Majesté à l'instar des Compagnies entretenues à Brest Rochefort et Toulon.

En 1738, M. De Beauharnois lui donna ordre de s'embarquer sur une chaloupe pour porter des rafraichissements au vaisseau du Roy Le Rubis qui etait au bas du fleuve St Laurent.

En 1739, le Gouverneur lui ordonna de se rendre avec 19 de ses camarades du fort St frederic, pour veiller aux etablissements que pouvaient faire les Anglais voisins dudit fort; Il y est resté pendant trois ans après lequel temps il retourna à Montréal ou il tint garnison jusques en 1744).

A cette époque il eut ordre de partir pour Québec à la tête d'un détachement de Milice, qu'il conduisit heureusement.

En 1745 il a fait la campagne du fort *Sarasteau* et d'un gros Bourg du même nom dans la nouvelle York.

En 1746 il à fait à la tête d'une Brigade de milice la campagne de la reddition du fort Kasquogouy dans le Gouvernement de Boston et a été employé à la riune de 14 à 15 lieuës d'habitations sous les ordres de M. De Vaudreuil.

En 1747 il a tenu garnison au *Saut St Louis* Village Iroquois / ou il a été employé tout l'été à aller journellement à la découverte avec les sauvages pour garantir les campagnes des incursions des *hanniers* sauvages nos ennemis ce fut lui qui donna lieu à la prise de 17 de ces sauvages, par la decouverte qu'il fit de leurs canots et d'autres choses à leur

usage, et par sa vigilance et son Exactitude à en porter la nouvelle au Gouverneur de Montréal; cette action lui a merite les eloges de tous les chefs de la colonie; cette récompense glorieuse sans doute, est la seule qu'il a eu.

En 1748, il a été employé à aller à la découverte dans les campagnes voisines de Montréal sous les ordres de M. M. De la Corne et Chevalier de la Corne. Il eut ordre la même année de se rendre a un camp d'observation près du lac St François ou il à continuellement été employé à faire des découvertes dans les forets des environs sous les ordres de M. De Noyel et à la fin de cette même année, M. le Mis De la Galissoniere l'a nommé pour conduire des prisonniers anglois à la nouvelle York et travailler à la suite de M. D'elignerie a l'échange des prisonniers François.

En 1749 M. Le Mis de la Galissoniere qui avait reçu les ordres de la Cour lui ordonna de s'embarquer sur le vaisseau du Roy le Leopard commandé par M. le vicomte d'Aubigny pour se rendre à l'isle Royale et y être employé en qualité d'enseigne dans l'une des seize compagnies dont sa Majesté venait de faire l'augmentation. Il fut reçu le 8<sup>bre</sup> de cette année.

En 1750 il fut pourvu d'une lettre de service.

En 1751, il eut ordre de M. Deserbiers Gouverneur de partir à la tête de 30 soldats et d'un pareil nombre de matelots pour maintenir le bon ordre dans les ouvrages du Roi pour la fourniture du charbon de terre dans la garnison. Il s'acquitta de cette commission avec un zele et une attention qui lui meriterent des Eloges, il a fait le service de la garnison de Louisbourg jusques en 1756 qu'il fut détaché pour aller tenir garnison a la batterie Royale sous les ordres de M. d'Estimouville.

En 1757 il fut rappelé à Louisbourg la garde des retranchements lui fut confiée et la même année, il fut pourvu d'un brevet de lieutenant.

En 1758 il fut détaché pour la garde du retranchement de la Pointe Plate sous les ordres de M. Marin lieutenant colonel du regiment de Bourgogne; il ne quitta le poste qu'après la descente des anglois; il rentra ensuite à Louisbourg, il à éssuyé le siège de cette place en y remplissant avec zele

les devoirs de sa place; il y fut fait prisonnier de guerre et fut conduit en Angleterre ou il demeura six mois.

En 1759 il eut permission de passer en France sur sa parole Il se rendit à Paris ou il reçut ordre de Mgr Berrier lors Ministre de la marine de se rendre au havre de Grace pour conduire à Rochefort 400 hommes des troupes de l'isle Royale qui sortaient d'Angleterre et avaient débarqués dans ce port; ils arriverent à Rochefort le 10 may 1759.

Le Sr du Plessis faber a fait depuis cette epoqe jusqu'au 16 avril 1761, Le service du port de Rochefort. Il eut ordre alors de M. le Vicomte d'aubigny commandant dans le port de s'embarquer sur la Prame du Roy la sophie à la tête d'un détachement des troupes de l'isle Royale il a servi pendant 14 mois sur ce bâtiment.

En 1762, il conduisit son detache<sup>m</sup>ent à Rochefort et le 16 Juin de la même année M. le vicomte d'Aubigny lui donna ordre de partir le 18 pour se rendre à Bourdeaux et s'embarquer sur la Macreuse pour passer à St-Domingue, la lenteur de l'armement l'empêcha de faire le voyage. Il tomba malade de colique névrotique, malgré cette maladie et l'avis des medecins il s'embarqua, mais ayant été pris par une tempête à vents contraires il fut dehors pendant 36 heures, le commandant de la flotte fut obligé de relacher à Royan en Saint-ongne et la maladie du Sr De faber empira à tel point qu'il fut forcé de rester à terre. Il demeura à Royan pendant 4 mois qu'il fut malade et cet evenement déranger beaucoup son peu de fortune par les dépenses qu'il lui occasionna à la fin de l'année etant assés bien retabli Il se rendit à Rochefort ou il continua de servir. Jusqu'au 15 Juillet 1764 qu'il subit la reforme ainsy que plusieurs de ses camarades après 27 ans passé de service il n'obtint d'autre recompense qu'une pension de 400 l. seul revenu qui lui reste aujourd'huy.

Tous ses camarades qui ont subi la reforme avec lui ont été depuis décoré de l'ordre de St-Louis; ses services ont dû lui meriter la même grace, il supplie Monseigneur de Sartine de daigner la lui accorder.

La famille du Sr Defaber a servi dans le Canada depuis l'établissement de la Colonie son grand pere capitaine au regiment d'Artois fut choisy pour y passer; il y est mort chevalier de St Louis et commandant des troupes de la colonie.

Deux de ses oncles y ont été tués au service, son père mort chevalier de St Louis à Rochefort en 1762 y avait servy 62 ans.

Son grand pere et son pere avaient obtenu successivement du Roi une Jension de 300 l. qu'il s'était flatté de conserver n'ayant point demerité, d'autant qu'il est honorable de se perpetuer les graces de son souverain. (1)

---

### LA PLUS COURTE TRAVERSEE

---

Le *Bulletin des Recherches Historiques* du moi d'août nous apporte une petite étude sur "la plus courte traversée" de France au Canada sous le régime français.

Je me permets de signaler une traversée qui me paraît être la plus rapide, qui l'emporte en tout cas sur celle que donne le *Bulletin*. C'est celle de Champlain en 1610.

Parti de Honfleur le 8 d'avril, il atteignait Terre-Neuve le 19 (soit en 12 jours) et entraît à Tadoussac le 26. C'était donc *une traversée de 19 jours*.

Champlain ne dit pas à quelle date il toucha Québec. Mais comme il ne mentionne rien de particulier sur la montée en barque de Tadoussac à Québec; on doit supposer qu'elle s'effectua normalement, soit en un ou deux jours. Si donc on s'en tient à Québec comme terme de la traversée, celle-ci serait encore (nonobstant les deux jours passés à Tadoussac pour diverses affaires) de 3 ou 4 jours plus courte que celle de M. de Vaudreuil en 1687.

Ce fut différent l'année 1611. Champlain fut 74 jours en mer avant d'atteindre Tadoussac.

Victor Tremblay, ptre.

---

### QUESTION

---

Quelle est cette marquise de Montcalm, soeur du duc de Richelieu, dont parle Chateaubriand dans ses Mémoires d'outre-tombe? Elle résidait à Paris lors de la chute de Napoléon.

(1) *Nova Francia*, vol. VI, p. 241.

## TISSUS D'AUTREFOIS

—  
(suite)  
—

*Ecarlate, Ecarlatine* — Une étoffe dont il est souvent question au XVIIIe siècle, nous paraît porter trois noms : — *Carlatine, Ecarlatine et Ecarlate.*

La compagnie des Indes (celle de 1719) avait dans ses magasins de l'écarlatine pour la traite.

En 1756, un Montréalais portait un "casque de carlatine" doublé de fourrure.

Montcalm, dans une lettre de 1758, est surpris de voir l'écarlate rendue à 80 livres l'aune.

*Espagnolette* — Droguet. Ratine fine fabriquée en Espagne et qui servait à faire des jupons, des doublures, etc, Mentionnée en 1757.

*Etame* — Dans le Languedoc, on nommait ainsi la laine de première qualité. En la Nouvelle-France on emploie assez souvent le mot *Etame* pour *Etamine*.

*Etamine* — Petite étoffe de laine mince non croisée. Lambert Closse, en 1662, avait une pièce d'étamine buratée (soie et laine) couleur de *musque* (brune), Il avait aussi de l'étamine blanche.

Après 1700, nous trouvons dans les inventaires les étamines suivantes : E. de Cognac ; E. de Rheims ; E. d'Auvergne ; E. du Mans.

La plus recherchée était l'étamine de Cognac, détaillée à 27 sols l'aune en 1727. L'étamine brune buratée valait 34 sols en 1756.

*Etoffe* — Ce mot signifiant un tissu de laine, de soie ou de toile se rencontre rarement seul sous le régime français.

Dans un acte de 1669, il est question de onze aunes d'*étoffe violette à l'iroquoise*. Ce devait être un droguet.

Par ailleurs nous relevons une fois : "Etoffe à capot" à 5 livres, 10 sols l'aune. Ce ne doit pas être l'étoffe foulée connue plus tard.

*Feltine* — Ce tissu est mentionné avec les draps, dans l'édit de 1748, mais nous n'en savons pas plus.

*Feniston. Vois Peniston.*

*Ferrandine* — De ce tissu de soie tramé de laine, Lambert Closse en avait une pièce "couleur de cerise" (1662). Deux ans plus tôt, une montréalaise avait une jupe de F. blanche.

En 1703, la F. se vendait 3 livres, 10 sols l'aune.

*Fil* — Au XVIIe siècle, le fil de chanvre valait 2 sols l'écheveau.

*Flanelle* — Tissu de laine léger, peu serré.

En 1727, il y a de la flanelle à 33 sols l'aune. Plus tard (1756), on trouve la F. de Rouen fleurie, à 30 sols l'aune; la F. à fleurs, à 59 sols et la F. rayée à 33 sols.

*Frise* — "Sorte de petit drap à poil frisé". Mention dans le Tarif de 1748.

*Frison* — Etoffe de laine qui valait 35 sols l'aune en 1677.

*Futaine* — "Etoffe pelucheuse de fil et coton", mentionnée dans un acte de 1652. Dans un autre de 1662, il y a de la F. blanche et de la F. à poil.

En 1678, la F. ordinaire se vendait 30 sols l'aune.

*Galon* — Ruban épais que l'on mettait sur les vêtements, les rideaux, etc.

En 1687, il y a du galon de fil blanc, mais avec le XVIIIe siècle, le galon devient plus luxueux.

En 1728, galon de soie — En 1748, G. d'or; G. d'argent fin; G. d'or faux; G. d'argent faux. Ils se vendaient au marc.

En 1756, l'officier Sarrobert avait 6 gros g. d'or, estimé à 12 livres. Cette même année, un marchand vend du G. de Hollande et du G. rouge.

Avec l'année 1759, le galon d'argent valut 20 livres l'once et le galon d'or, 80 livres.

*Gaze* — Etoffe légère et transparente, de soie ou de lin. "Originaire de Syrie. Dès 1660, à Montréal, la gaze servait à faire des mouchoirs, des cols et des coiffes.

Le Tarif de 1748 mentionne la G. à fleurs et la G. unie.

En 1756, la "gaze noire à bouquet" valait 34 sols l'aune.

*Gros de Tours* — Etoffe de soie à gros grains fabriquée à Tours.

Le Tarif de 1748 mentionne le G. de T. broché et le G. de T. uni.

Sous le régime anglais, le Gros de Naples fut très en vogue.

*Indiennes* — Toile peinte venant de Perse et des Indes. On ne paraît en avoir fabriqué en France qu'en 1756. Il s'en importait en contrebande, en quantité, car en 1741 les autorités trouvent à Montréal les toiles suivantes, venues de la Nouvelle-Angleterre. (Voir *Recensement de 1741*, déjà cité).

1. fond blanc, à fleurs rouges, bleues, brunes, jaunes, gris de lain, violettes, noires, rouges et violettes ou moucheté de bleu.
1. fond bleu, à fleurs blanches ou rouges ou moucheté de blanc.
1. fond brun, à fleurs rouges ou blanches.
1. fond gris, à fleurs rouges.
1. fond violet, à fleurs rouges ou à fleurs rouges et blanches.
1. fond rouge, à fleurs blanches ou brunes.
1. à barres rouges et blanches ou à barres bleues et blanches.

*Lisé* — Ruban dont on bordait les vêtements. Ordinairement étroit, on en trouve cependant, en 1756, qui est dit "large et noir".

*Mazamet* — Molleton de laine fabriqué à Mazamet (Tarn). En 1697, le M. rouge, très fin, valait 5 livres l'aune, et en 1727, 3 livres 6 sols. En 1698, mention d'un "capot de M. bleu".

Chez les Frères Charon, en 1719, il y avait du Mazamet. En 1756, on faisait des vestes et des culottes en mazamet.

*Meslis* — Dans le tarif de 1665, le prix de la toile de meslis est fixé à 1 livre 9 sols et le gros Meslis à 1 livre 8 sols.

Les frères Carron avaient du meslis en 1719.

Une toile à voiles en fil de chanvre nommée meslis se fabriquait aux environs de Quimper.

*Mignonnette* — Une dentelle très fine portait ce nom. En 1727, un marchand avait "un carton de M. estimé à

191 livres, 12 sols 3 deniers". En 1756, la M. noire ou brune valait 24 sols l'aune. La M. pouvait aussi être une bande dont on se servait pour faire des dentelles et des garnitures

*Mocade* — Tissu de laine Syn. de Moquette. V. ce mot.

*Moire* — "Etoffe à reflet changeant et ondulé". La M. de soie figure dans le Tarif de 1748.

*Molleton* — Etoffe de laine fabriquée à Molton, Angleterre. Il y en eut à Montréal dès 1679. Avant 1700, elle se vendait 5 livres 10 sols l'aune. En 1719, les Frères Charon avaient des gilets de "mouleton". En 1748, on importait ici le M. Angleterre; le M. de Montauban et le M. de bourre.

Il y eut aussi un M. violet pour la traite.

On relève en 1756, du M. blanc et du M. bourgbleu.

*Montichoux* — Mention dans le Tarif de 1748. Doit être le Montichour, étoffe de soie et coton.

*Moquette* — "Etoffe de laine ayant l'apparence du velours" employé pour faire des tapis, garnir des meubles. Aussi comme couverture de lit. Au XVIIIe siècle elle se vendait 35 sols l'aune.

*Morlaix* — Ville de Bretagne qui avait une "devise imagée": *S'ils te mordent, mords-les*.

Cette ville était renommée pour ses toiles et on en vendait à Montréal en 1756).

*Mousseline* — "Tissu peu serrée, souple, léger et transparent". En 1710, les hommes portaient des cravates en M. Ce tissu valait 60 sols l'aune en 1727. Le Tarif de 1748 énumère la: M. double; la M. simple et la M. brodée.

Plus tard (1756), on trouve les suivantes: la M. tartalane, à 4 livres l'aune; la M. *cotonnée* à caraux, à 18 livres 10 sols; la M. rayée à 5 livres, 10 sols et la M. brodée à 18 livres, 12 sols.

*Nonpareille* — Dans l'inventaire du tabellion Jean de Saint-Père, en 1659, est une pièce de N. or et argent faux ou simili. Ce devait être un ruban. Il y eut aussi un tissu du même nom.

*Ouate* — En 1756, à Montréal, "la ouate ordinaire entraît sous la doublure des vêtements qu'on voulait rendre plus chaud".

*Oyatte* — Dans l'inventaire du major Closse, en 1662, il est fait mention d'une *oyatte* en toile peinte. Il nous a été impossible d'obtenir la signification de ce mot.

*Padou* — Ruban ordinairement rouge de fil de soie, fabriqué à Padoue, en Italie. En 1756, il s'en vendait du large et de l'étroit.

*Panne* — "Etoffe imitant le velours, mais d'un tissu plus grossier, à poil plus long et moins serré".

Le tarif de 1748 mentionne la P. de laine et la P. de soie.

On relève parfois des culottes en panne, vers la fin du régime français.

(à suivre)

E.-Z. Massicott.e

---

OUVRAGES PUBLIES PAR THOMAS D'ARCY  
McGEE

---

*A history of the Irish settlers in North America, from the earliest period to the census of 1850.* Boston — 1852.

*Historical sketches of O'Connell and his friends, etc, with a glance at the future destiny of Ireland.* Boston—1854.

*Canadian ballads and occasional verses.* Montréal—1858.

*A popular history of Ireland, etc.* New-York — 1863. 2 vols.

*Two speeches on the Union of the provinces.* Québec — 1865.

*Notes on federal governments, past and present.* Montréal — 1865 (1).

*Speeches and addresses chiefly on the subject of British American Union.* London — 1865.

*The Irish position in British and in Republican North America. A letter to the Irish press, irrespective of party.* Montréal — 1866.

*The mental outfit of the new Dominion. Paper read Nov. 5, 1867.*

*The poems of Thomas D'Arcy McGee. Also an introduction and biographical sketch, by Mrs. J. Sadlier.* New-York — 1869.

## BUREAUX D'ENREGISTREMENT ET REGISTRA- TEURS DANS LE BAS-CANADA

La question de l'établissement des bureaux d'enregistrement fut débattue à la Chambre d'assemblée, entre les années 1819 et 1830. Plusieurs projets de loi furent présentés et rejetés avant d'adopter la mesure. Le Conseil Exécutif en favorisait l'établissement mais la Chambre s'y opposait. L'importance de ces bureaux était reconnue par les législateurs, mais ils "ne pouvaient se résoudre à adopter une loi définitive dont les dispositions se seraient appliquées à toute la province". Le débat de la session de 1826 valut à monsieur Amable Berthelot, la perte de son siège à la Chambre d'assemblée pour les Trois-Rivières, à l'élection de 1827. Monsieur J.-Edmond Roy, dans son *Histoire du Notariat au Canada*, Lévis, 1900, volume II, p. 376, traite des débats concernant les bureaux d'enregistrement dans la Chambre d'assemblée.

En février 1830, le comité spécial, formé pour étudier de nouveau la question, présenta son rapport à la Chambre. Il recommandait des bureaux seulement pour les comtés de Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford et Missisquoi, parce que les habitants de cette partie de la province surtout, en avaient demandé l'établissement à plusieurs reprises.

Les townships de ces comtés avaient été concédés, par lettres patentes, à des individus en franc et commun soccage. Plusieurs de ces concessionnaires résidaient dans différentes parties du pays et une grande proportion d'entre eux ne s'établirent jamais sur ces terres. Plusieurs transportèrent leurs titres à d'autres personnes. Il y en eut dont on ne put jamais découvrir les traces de transfert parce que les titres n'étaient pas enregistrés. Les noms des concessionnaires originaires se trouvaient souvent dans les patentes même après avoir vendu leurs titres. Il en résulta donc un état d'incertitude à l'égard de ces titres. Avant qu'on établisse une cour de justice à Saint-François, les seules qui pouvaient régler les différends au sujet de ces titres étaient celles de Montréal et des Trois-Rivières. A cause de la distance et de la difficulté de parvenir à ces endroits, faute de moyen de transport, etc., les poursuites judiciaires devenaient presque impossibles.

La cause de l'incertitude des titres augmentait progressivement. Il n'y avait que peu ou point de décision dans les tribunaux de justice déterminant la loi à l'égard des charges sur ces terres, de même qu'au sujet de leur transmission et de leur division entre héritiers. Jusqu'à l'année 1826, les titres des terres passés dans les townships de ces comtés avaient été rédigés d'après les formes prescrites par les lois du Canada. Les statuts passés en Angleterre en 1825, déclaraient qu'elles étaient régies par les lois d'Angleterre. Cela vint encore ajouter à l'état d'incertitude qui prévalait déjà à cette époque et affectait grandement l'amélioration des terres. Un changement s'imposait.

A la suite du rapport du Comité, monsieur Peck présenta à la Chambre un bill qui pourvut à l'établissement des bureaux d'enregistrement dans les comtés ci-haut mentionnés. Ce bill fut sanctionné le 26 mars 1830.

Le 1er janvier 1842, un bon nombre d'autres bureaux furent établis et graduellement des registrateurs (conservateurs d'hypothèques) furent nommés dans tous les comtés. En voici la liste pour les années 1830 à 1867 :

LUCIEN BRAULT

REGISTRATEURS DE COMTES, B.-C.

<i>Noms</i>	<i>Comtés</i>	<i>Date</i>
Robert Hoyle	Acadie	17 mars 1835
Jean Baptiste Lukin	Acadie	24 avril 1835
Edward Modeste Poisson	Arthabaska	4 juin 1857
Thomas Barron	Argenteuil	29 mars 1866
Joseph Charles Bachand	Bagot	17 sept. 1861
Jean Ephrem Proux	Beauce	10 déc. 1866
John Munro	Beauharnois	4 juillet 1831
Dow K. Lighthall	Beauharnois	19 août 1835
D. K. Lighthall	Beauharnois	1 janv. 1842
Adélarde Le Moine de (Martigny)	Beauharnois	8 juillet 1856
Edward Henry Bowen	Bellechasse	1 mars 1844
Pantaléon Forgues	Bellechasse	19 mars 1844
Hector Simon Huot	Dist. de Berthier	1 janv. 1842
Jean-Baptiste Chalut	Dist. de Berthier	14 mars 1843

Jean Octave Chalut	Comté Berthier	14 juillet 1858
Robert Wily Fitton	Dist. de Bonaventure	1 janv. 1842
Joseph Guillaume LeBel,	Comté de Bonaventure	14 mars 1852
Hiram Sewell Foster	Brome	2 avril 1856
Thomas Austin	Chambly	1 mars 1844
Thomas Austin	Chambly	17 mars 1849
Napoléon Mignault	Chambly	1 sept. 1865
Ferdinand Filteau	Champlain	1 mars 1844
Eli Rinfret	Champlain	6 mars 1856
Télesphore Fortin	Charlevoix et Saguenay	1 oct. 1858
Charles DuBerger	Charlevoix et Saguenay	1 oct. 1858
George Aimé Beaudry	Châteauguay	21 fév. 1857
Alexis Macaire Gagnier	Châteauguay	13 mai 1862
R. A. Fortier	Dist. de Chaudière	1 janv. 1842
Ovide Bossé	Chicoutimi	1 oct. 1858
Théodore Davis	Dist. des D.-Montagnes	25 nov. 1834
Daniel de Hertel	Dist. des D.-Montagnes	26 janv. 1841
Dosithée Dupras	Comté des D.-Montagnes	22 mai 1857
Edward Henry Bowen	Dist. de Dorchester	1 janv. 1842
Richard Achille Fortier	Comté de Dorchester	1 mars 1844
François Marcel Guay	Dorchester	11 juillet 1846
Alexis Godbout	Dorchester	13 sept. 1856
William Robins	Drummond	9 juillet 1830
William Robins	Drummond	1 mars 1844
James Duncan	Drummond	7 juillet 1847
Edmund Cox	Drummond	26 mai 1848
W. A. Hale	Dist. de Gaspé	1 janv. 1842
Peter Winter	Comté de Gaspé	23 mars 1844
George Frédéric Tremblay	Gaspé	19 oct. 1854
Peter Winter	Gaspé	29 janv. 1856
Louis George Harper	Gaspé	26 mars 1858
Jean Baptiste Lukin	Huntingdon	1 mars 1844
William F. Hawley	Huntingdon	31 oct. 1850
Ephrem Bourhard	Huntingdon	23 nov. 1852
Tancrède Sauvageau	Huntingdon	31 janv. 1855
Isaac Jackson	Huntingdon	21 fév. 1857
Andrew Somerville	Huntingdon	1 sept. 1862
Didace Tassé	Iberville	31 mai 1864

Jean Olivier LeBlanc	Joliette	9 juin 1856
Charles Gaspard Beaudoin	Joliette	25 août 1864
Jean Baptiste Taché	Dist. de Kamouraska	1 janv. 1842
Jean G. Taché	Comté de Kamouraska	25 sept. 1849
Henry Caron	Kamouraska	31 oct. 1866
François Xavier Léonard	Laval	11 août 1857
Jean M. Raymond	Dist. de Leinster	1 janv. 1842
Louis Archambault	Leinster	14 mars 1843
Marcel Poirier	Comté de Leinster	18 janv. 1856
Hon. Antoine Gaspard Couillard	L'Islet	1 mars 1844
Joseph David Lepine	L'Islet	22 juin 1847
Thadée Michaud	L'Islet	26 nov. 1858
Rémi Serephin Noël	Lotbinière	1 mars 1844
Joseph Filteau	Lotbinière	17 oct. 1862
Charles Cruse Fox	Iles Madeleine	19 avril 1860
Jean Etienne Aubé	Iles Madeleine	31 mai 1862
Edouard Borne	Iles Madeleine	29 juin 1867
Joseph Edouard Pichette	Maskinongé	30 sept. 1856
Thomas P. Anderson	Mégantie	14 juillet 1831
Thomas William Lloyd	Mégantie	11 juillet 1832
George Manly Muir	Mégantie	10 avril 1834
John Meyer	Mégantie	20 oct. 1834
John Robert Lambly	Mégantie	1 mars 1844
Edward Thurber	Mégantie	15 oct. 1849
Jean Pierre Proulx	Mégantie	15 juillet 1850
William H. Lambly	Mégantie	25 oct. 1862
Philip H. Moore	Missisquoi	18 juin 1830
Anson Kemp	Missisquoi	12 août 1840
Richard Dickinson	Missisquoi	1 janv. 1842
Richard Dickinson	Missisquoi	1 mar 1844
Joseph Edouard Beaupré Cté élect.	Missisquoi	2 janv. 1857
Joseph David Lépine	Montealm	22 nov. 1858
Louis Célestin Le François,	Montmagny	1 mar 1844
Gabriel Dick	Montmorency	28 août 1861
Edward Dowling	Dist. de Montmorency	1 janv. 1842
Georgé Herman Ryland	Comté de Montréal	17 juin 1845
William Robins	Dist. de Montréal	1 janv. 1842
Joseph Jutras	Comté de Nicolet	1 mar 1844
Joseph Achille Blondin	Nicolet	31 mai 1867
Pierre Gosselin	Nicolet	1 juillet 1845

Voir 43.  
p. 318

George Thomas Griffin	Ile d'Orléans	14 juillet 1831
James F. Taylor	Ottawa	11 nov. 1833
James Finlayson Taylor	Ottawa	1 mar 1844
James E. Judgson	Pontiac	26 août 1862
Henry Paul	Dist. de Portneuf	1 janv. 1842
Roger Lelièvre	Comté de Portneuf	8 oct. 1845
Hon. Joseph Elie Thibaudeau	Portneuf	29 mai 1863
George Herman Ryland	Dist. de Québec	1 janv. 1842
Charles Montizambert	Comté de Québec	25 juin 1845
Melchior Alphonse De (Salaberry)	Dist. de Richelieu	1 janv. 1842
Pierre Rémi Chevalier	Comté de Richelieu	1 mar 1844
Jules Chevalier	Richelieu	25 juin 1867
Alexandre Corrie	Richmond	2 avril 1856
George Hope Napier	Richmond	29 sept. 1857
Charles Prentice Cleveland	Richmond	19 juin 1867
Aug. Guil. Ruel	Dist. de Rimouski	1 janv. 1842
John Heat	Comté de Rimouski	26 juillet 1849
Louis François Garon	Rimouski	4 mai 1863
André Elzéar Gauvreau	Rimouski	14 juin 1860
Henri Aubertin	Rouville	1 mars 1844
François F. Z. Hamel	Rouville	2 juin 1851
Louis Edouard Paschal Laberge	Rouville	18 sept. 1857
Edward Trambly	Saguenay	1 janv. 1842
Charles Duberger		
François X. De Sales (La Terrière)	Saguenay	10 juillet 1846
Ovide Bossé	Dist. de Saguenay	12 juin 1849
Richard Dickinson	Comté de Saguenay	2 nov. 1853
Hiram Sewell Foster	Shefford	5 juillet 1830
Joseph Edgarton	Shefford	1 mars 1844
Joseph Bonaparte Edgarton	Shefford	2 avril 1856
Charles-Fred. Henry Goodhue	Shefford	3 avril 1856
Robert Vincent	Sherbrooke	9 mai 1830
William Ritchie	Sherbrooke	2 avril 1837
George Hyacinthe Dumenil,	Sherbrooke	1 janv. 1842
William Ritchie	Soulanges	18 avril 1856
Charles Anderson Richardson,	Stanstead	9 juillet 1830
James F. Taylor	Stanstead	1 mars 1844
John Perrée	Sydenham	1 janv. 1842
	Division d'enreg. S.-Anne des M.	5 déc. 1859

James Holmes	Dist. de St-Hyacinthe	1 janv. 1842
Jean François Têtu	St-Hyacinthe	30 juin 1843
Horace St-Germain	Comté St-Hyacinthe	8 nov. 1848
Thomas Austin	Dist. de St-Jean	1 janv. 1842
Louis Marchand	Comté St-Jean	18 avril 1856
William A. Marchand	St-Jean	8 mai 1865
Charles Niverville		
Montizambert	St-Maurice	1 mars 1844
Louis Gonzague Duval	St-Maurice	4 août 1845
Antoine G. Couillard	Dist. de St-Thomas	1 janv. 1842
Drummond Buchanan	Dist. de Terrebonne	1 janv. 1842
Alexander Corrie	Comté Terrebonne	25 fév. 1845
Joseph Lachine	Terrebonne	22 avril 1852
Joseph Amable Hervieux	Terrebonne	21 oct. 1857
Charles N. Montizambert	Dist. des Trois-Rivières	1 janv. 1842
Hyacinthe F. Charlebois	Vaudreuil	1 mars 1844
François De Salles Bastien	Vaudreuil	21 fév. 1857
Pierre Ménard	Verchères	1 mars 1844
Félix Geoffrion	Verchères	6 sept. 1854
Aimé Geoffrion	Verchères	2 juillet 1863
Jacques Picard	Wolfe	26 déc. 1861
Jean Olivier Arcand	Yamaska	1 mars 1844
Joseph Michel Coté	Yamaska	4 juin 1862.

---

## QUESTIONS

---

Connait-on l'auteur de la chanson satirique :  
 Pas d'Thibault, pas d'Thibault,  
 C'est Laurier qu'il nous faut.

G. B.

---

Il y a plus d'un demi-siècle un écrivain anglais publiait d'intéressantes *Ephémérides* dans les journaux sous le pseudonyme "Laclède". Qui était Laclède ?

R. O.

## RÉPONSE

**Les protecteurs du grand vicaire Mailloux** (XLIII, p. 212). — C'est M. Mailloux lui-même qui nous apprend quels furent les protecteurs de son enfance, dans sa brochure publiée en 1850, *La croix présentée aux membres de la Société de Tempérance*.

La dédicace de ce petit ouvrage est une lettre adressée à l'abbé Louis Gingras, alors supérieur du Séminaire de Québec. Cette épître respire la reconnaissance que le saint prêtre avait voué aux directeurs du séminaire de Québec qui lui avaient permis de faire ses études classiques et d'être élevé à la prêtrise. Citons là ici :

Monsieur le supérieur,

“Un petit enfant, né de parents peu fortunés, se trouvait condamné à passer sa vie dans l'ignorance des sciences humaines, et à occuper une des positions les plus humbles de la société. Un jour un prêtre vénérable, digne de vivre éternellement dans la mémoire d'une foule d'hommes éminents dans toutes les professions de la société canadienne, qu'il a instruits avec une capacité et une constance dignes des plus grands éloges; un prêtre que la Providence conserve encore pour la gloire de la maison qu'il a tant honorée par ses travaux, rencontra ce petit enfant, dans une petite île, et lui offrit de le faire instruire *gratuitement*. Ce petit enfant, accepta cette offre bienveillante, qui lui donnait l'inappréciable avantage de faire un cours complet d'études. Ceci se passait dans l'automne de 1814.

“Ce prêtre, vénérable et bienfaisant, c'était M. le grand-vicaire Jérôme Demers. Ce petit enfant, c'était moi, aujourd'hui élevé à la sublime dignité du sacerdoce, par suite de cet acte de bienfaisance, et par l'infinie bonté de Dieu . . . . Comment payer un tel bienfait? . . . .

“Essaierai-je, du moins, Monsieur le Supérieur, d'acquiescer publiquement, en votre personne, (avant que la mort ait rendu ma langue muette), une partie de la reconnaissance que je dois à M. le grand-vicaire Demers, mon bienfaiteur, mon supérieur de collègue et mon professeur de philo-

sophie; à M. Ant. Parant, mon directeur, je dirais mieux mon *ange gardien*, pendant une très grande partie de mon heureux temps d'écolier, et aux autres prêtres de votre maison en vous priant, Monsieur le Supérieur, de vouloir bien accepter dans ce but, la Dédicace de ce petit livre traitant, bien indignement sans doute, des vertus et des influences salutaires de *la Croix* du Seigneur Jésus, *qui a passé sa vie en faisant du bien*, comme je pourrais le dire avec vérité de vous, Monsieur le Supérieur, et de tous les dignes prêtres qui vous ont placé à leur tête.

“J'ai le bonheur d'être, avec la plus vive reconnaissance.

“Monsieur le Supérieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Alex. Mailloux, Ptre.”

Le bon abbé Mailloux conserva toute sa vie l'attachement le plus profond pour le vieux séminaire de Québec.

---

#### LES SERMONS DU REVEREND M. SPARK

---

Le Révérend M. Spark se piquait de connaître la littérature. Il rédigea pendant trois ans, de 1793 à 1796, la vieille *Quebec Gazette*. M. Neilson propriétaire de la *Quebec Gazette*, était un des membres du troupeau de M. Spark et c'est probablement pour cette raison que quelques uns des ses sermons ont été publiés en brochure. Nous connaissons parmi ces oeuvres oratoires: 1° *Oration delivered at dedication of the Free Masons Hall. Quebec — 1791*; 2° *A sermon preached in the Scotch Presbyterian Church at Quebec, on Wednesday, 1st February 1804, being the day appointed by proclamation for a General Fast. Quebec — 1804*; 3° *The connexion between the civil and religious state of society, a sermon preached at the opening of the new Scotch Church called St Andrew's Church, in the city of Quebec, on Friday the 30th day of November 1810. Quebec — 1811*; 4° *A sermon preached in the Scotch Church, in the city of Quebec, on Thursday the 21th April 1819, being the day appointed for a general thanksgiving. Quebec — 1814*; 5° *A sermon delivered in St. Andrew's Church, Quebec, by the late Rev. Alex. Spark, D.D., on the 7th March 1819, the day of his Death. Quebec — 1819.*

UN ELOGE DE QUEBEC PAR L'HONORABLE  
P.-J.-O. CHAUVEAU

L'honorable Pierre-Joseph-Olivier Chauveau fut par excellence l'orateur de nos grandes démonstrations patriotiques. Plusieurs de ses discours sont cités comme des modèles d'éloquence et de bon goût. Le 12 mai 1857, en sa qualité de surintendant de l'Instruction Publique, l'honorable M. Chauveau présidait à l'inauguration de l'École Normale Laval dans le Vieux Château, une des dépendances de l'ancien château Saint-Louis, situé précisément là où s'élève aujourd'hui l'imposant château Frontenac. C'est en cette occasion que M. Chauveau fit le touchant éloge de Québec dont nous ne pouvons donner qu'une petite partie: "L'histoire est partout ici, disait M. Chauveau; autour de vous, au-dessous de vous; du fond de cette vallée; du haut de ces montagnes, elle surgit, elle s'élançe et vous crie: me voici! Là-bas, dans les méandres capricieux de la rivière Saint-Charles, le Cabir-Coubat de Jacques Cartier, est l'endroit même où il vint planter la croix et conférer avec le seigneur Donnacona. Ici, tout près d'ici, sous un orme séculaire que nous avons eu la douleur de voir abattre, la tradition veut que Champlain soit venu planter sa tente. C'est l'endroit même où nous sommes que M. de Frontenac donna à l'amiral Phipps, par la bouche de ses canons, cette fière réponse que l'histoire n'oubliera jamais. Sous nos remparts, s'étendent les plaines où tombèrent Wolfe et Montcalm, où le chevalier de Lévis remporta, l'année suivante, l'immortelle victoire que les citoyens de Québec ont voulu rappeler par un monument. Devant nous sur la côte de Beauport, les souvenirs de batailles non moins héroïques, nous rappellent les noms de Longueuil, de Sainte-Hélène et Juchereau de Saint-Denys. Là-bas, au pied de cette tour, sur laquelle flotte le drapeau britannique, Montgomery et ses soldats tombèrent balayés par la mitraille d'un seul canon qu'avait pointé un artilleur canadien. De l'autre côté, sous ce rocher qui surplombe et sur lesquels sont perchés, comme des oiseaux de proie, les canons de la vieille Angleterre, l'intrépide Dambourgès, du haut d'une échelle, le sabre à la main, chasse des maisons où ils s'étaient établis Arnold et ses troupes. L'histoire est donc partout autour de nous: elle se lève de ces remparts historiques, de ces plaines illustres et elle vous

dit: me voici!" Et M. Chauveau terminait en disant: "Je ne sais si je ne devrais pas m'arrêter, s'il m'est permis de vanter ainsi Québec, et si ma voix ne sera pas suspecte lorsqu'elle s'élève ainsi en faveur d'une ville où je suis né et que j'ai si longtemps habités. Je ne sais point si je puis être impartial à l'égard d'une ville, où, à l'ombre de l'arbre séculaire dont je parlais, il y a un instant, entre les deux temples qui représentent les deux cultes et les deux races qui se disputent cette contrée, j'ai reçu de mes parents et de nos vieux citoyens tant de bonnes leçons et tant de bons exemples; d'une ville, qui m'a porté tout jeune, à la représentation nationale et, par suite, à d'autres fonctions qui, à la veille de notre séparation, m'a fait l'honneur de me choisir pour l'interprète de son pieux respect pour la mémoire des braves tombés sous ses remparts, d'une ville enfin où, si dans sa vie et dans sa mort également incertaines, l'homme hélas! pouvait compter sur quelque chose, je compterais venir rejoindre un jour des êtres chéris qui, les uns suivant les lois de la nature et les autres contrairement à ces lois, m'ont précédé dans la tombe . . ."

---

### QUESTIONS

---

A-t-il été publié une liste de tous les Zouaves pontificaux, européens comme canadiens?

Z. O.

Où le premier tramway a-t-il été établi au Canada?

Notor

Quel souvenir rappelle le boulevard Charest, à Québec?

St-Roch

Quel fut le fondateur de la ville de Winnipeg?

N. O.

Les portraits qu'on nous donne de Madeleine de Verchères sont-ils authentiques?

Dout.

Combien de grands tremblements de terre avons-nous eus au Canada?

Cur

## LE SOUS-LIEUTENANT HUGH MURRAY

Né à Montréal le 30 avril 1836, Hugh Murray appartenait toutefois à une famille québécoise. Il était le neveu de Mgr Horan, évêque de Kingston. Après avoir fait son cours classique au séminaire de Québec, Hugh Murray étudia la médecine à l'université Laval pendant un an. M. Murray perdit coup sur coup, en 1857, sa mère et son père. Ces deux malheurs lui firent prendre la résolution d'embrasser la carrière ecclésiastique, mais le travail constant et le chagrin des pertes qu'il venait de faire affaiblirent sa santé au point qu'il dut renoncer aux études théologiques. En 1859, M. Murray entra à la rédaction du *Journal of Education*, au département du surintendant de l'Instruction Publique, alors dirigé par l'honorable P.-J.-O. Chauveau. Catholique convaincu, la bataille de Castelfidardo enthousiasma le jeune Irlandais. Il écrivit aussitôt à son oncle, Mgr Horan, pour lui annoncer sa ferme détermination de partir pour Rome. Mgr Horan lui répondit tout de suite pour le féliciter de sa généreuse idée et bénir son projet. Le jeune Murray fut le deuxième zouave canadien puisque déjà M. Testard de Montigny était enrôlé dans l'armée papale. M. Murray arriva à Rome en juillet 1861 et endossa aussitôt l'uniforme du zouave. Sa conduite au régiment fut celle d'un brave et d'un vrai catholique. Il fut promu sergent en 1866 et Mentana, en 1867, le vit à l'avant-garde, au premier rang sur la ligne de bataille. Il reçut alors une blessure au bras qui nécessita son séjour à l'hôpital pour quelques semaines. Porté à l'ordre du jour du régiment, il reçut quelques mois après, la croix de Pie IX. Nommé, en mai 1868, sous-lieutenant, il reçut de ses frères d'armes canadiens qui venaient d'arriver à Rome, un sabre de service qui portait, gravé sur la lame, l'inscription *Au sous-lieutenant Murray, chevalier de Pie IX, premier officier canadien, ses compatriotes*. La date fatale du 20 septembre 1866 força le brave Murray à rentrer au Canada. Après une maladie assez sérieuse qui nécessita une opération, Murray rentra à l'emploi du journal catholique de New-York, *le Freeman*. Puis survint l'insurrection carliste en Espagne. La cause carliste avait toujours souri à Murray. Le 2 août 1873, Murray s'embarquait sur le steamer *Spain* pour aller s'enrôler dans les rangs carlistes. Il entra dans un régi-

ment de zouaves de l'armée carliste de la Catalogne. Ce régiment était commandé par don Alfonso, son royal camarade des Zouaves Pontificaux. Il se distingua partout où il se battit et fut promu capitaine à la prise de Vich. Le brave Murray fut tué à l'attaque de Manrèse en février 1874. Il tomba au sein de la victoire. Murray était un chevalier de l'ancien temps, un soldat brave et habile, un chrétien fervent qui aurait marché au martyre en chantant la gloire de Dieu.

---

### LE JOHN MUNN, "ROI DU SAINT-LAURENT"

---

Le *John Munn* mérita d'être appelé le "roi du Saint-Laurent". Ce navire fut construit à Québec dans l'hiver de 1846-1847, d'après les plans et sous la direction de M. Brunelle, un des meilleurs ingénieurs maritimes du temps. La menuiserie avait été l'oeuvre d'un autre Canadien-français, M. Fréchette, de Saint-Roch de Québec. On a attribué la machine du *John Munn* à un mécanicien de New-York, M. Collins. La vérité est que la plus grande partie de la machinerie du *John Munn* fut faite à Québec à la fonderie Bissett, par deux mécaniciens québécois, MM. Pierce et Calvert. Le *John Munn* avait été construit par le constructeur de navires John Munn pour tenir une ligne régulière entre Québec et Montréal. Le *John Munn* fut lancé au printemps de 1847 et il fit son premier voyage à Montréal le 22 mai 1847. La longueur du *John Munn* était de 292 pieds et son tonnage de 374 tonnes. Le navire avait trois ponts inférieurs, contenus dans la coque même. Le premier pont était occupé dans toute sa longueur par le salon des messieurs avec de chaque côté, près de cent lits. Le second pont contenait les chaudières, les machines, les bureaux du bord, l'espace réservé au fret, le salon des dames avec, de chaque côté, un certain nombre de lits. Le troisième pont avait été transformé en promenade couverte et renfermée de tous côtés par des cloisons vitrées. Le premier capitaine du *John Munn* fut John Lockart, un marin qui connaissait bien le Saint-Laurent. Le *John Munn* était le plus luxueux et le plus rapide navire au Canada.

## REPONSE

**Lettre de sir G.-E. Cartier à Thomas L. Goldie** (XLIII, p. 101) — C'est à Thomas E. Goldie, secrétaire civil de sir John Colborne, que Georges-Étienne Cartier écrit en 1838 pour s'excuser d'avoir pris part à la Rébellion. Les Archives Publiques du Canada possèdent l'original de cette lettre dont copie suit.

Lucien Brault.

Montréal 17 novembre 1838.

Monsieur,

Vous me pardonnerez en ce moment de prendre la liberté de vous troubler. Je m'adresse à vous en votre qualité de Secrétaire Civil pour vous faire connaître que j'étais un des Proscrits mentionnés dans une Ordonnance du 28 juin dernier passée et adoptée sous l'administration du Comté de Durham et le Conseil Spécial d'alors; et qu'en conséquence et sur la foi de la Proclamation du Comte de Durham émanée au commencement d'Octobre dernier qui mettait fin à mon Exil je suis revenu en cette Province pour y reprendre mes occupations, fermement déterminé de ne prendre part à aucun évènement ni aucune dissension politique et de tenir la conduite la plus paisible et la plus irréprochable. Il est peut-être bon pour moi de mentionner ici qu'une copie de la dernière Proclamation du Comte de Durham m'a été officiellement envoyée, accompagnée d'une lettre que je puis montrer au besoin. Cette circonstance a contribué à hâter mon retour en ce pays où je suis depuis le douze du mois d'Octobre dernier, et à me convaincre qu'en m'éloignant de toute affaire et de tout trouble politiques et en me conduisant paisiblement j'y vivrais dans une sécurité parfaite sous la protection de la loi. Depuis mon retour jusqu'aujourd'hui je suis demeuré à Montréal pour donner aux Autorités l'occasion d'avoir les yeux sur moi. Je ne me suis absenté de cette ville que pendant deux jours, vers le quinze ou le 17 d'Octobre dernier, pour aller voir ma famille qui reste à la campagne et que je n'avais pas vue depuis un an. Malgré ma conduite paisible et la réserve qui a accompagné mes actes et mes paroles depuis mon arrivée comme durant mon Exil, je dois vous dire que de ce temps-ci je suis loin de vivre sans inquiétudes.

Les nombreuses arrestations qui ont eu lieu et le langage de quelques personnes m'entretiennent dans des appréhensions continuelles d'être arrêté soit par précaution soit sous soupçon ; ce qui m'empêche de vaquer librement à mes affaires. J'aimerais s'il m'est possible parer à toute molestation imméritée. Je dois vous déclarer sur mon honneur et sur ma conscience que je ne suis lié en rien aux troubles récents et qu'il n'est personne qui les désapprouve et les déplore plus que moi. Je vous le réitère, ma détermination est bien formée de me conduire de la manière la plus paisible et la plus irréprochable. Maintenant vous m'obligeriez infiniment en donnant Communication de la présente A Son Excellence Sir John Colborne, et en me fesant connoître s'il y a danger pour moi d'être troublé dans ma liberté individuelle. J'ai la plus grande espérance que son Excellence Sir John Colborne, appréciant la situation délicate où je me trouve me fera la justice de donner au contenu de la présente toute l'attention possible.

.. J'ai l'honneur d'être  
 Votre très humble et dévoué Serviteur  
 Georges Et. Cartier

Thomas L. Goldie Esquire  
 C. S. Montreal.

---

### LES "LOGES" A QUEBEC

---

Un siècle après la fondation de Québec, il n'existait encore dans tout le pays aucun établissement ou asile pour recevoir les aliénés. Mgr de Saint-Vallier, s'occupa d'améliorer le sort de ces malheureux. Il fit consentir les religieuses de l'Hôpital général à prendre soin des aliénés. Un peu avant 1720, une petite maison fut bâtie par ses soins et avec ses deniers, près de l'Hôpital général. Le roi lui accorda 1000 livres pour l'aider à payer cette construction. On ne recevait dans cette maison que les folles. Un bâtiment pour les fous fut aussi construit près de l'Hôpital général, en 1722. Le plan en avait été dressé par M. Chaussegros de Lery. Il comprenait quatre loges voûtées, comme dans la maison des folles. Le roi accordait certains secours à l'Hôpital général pour maintenir ces deux maisons. Sous le régime anglais, l'Hôpital général cessa de recevoir des secours, mais il continua à garder des fous et des folles jusqu'en 1845.

## D'HASTREL

Jean-Baptiste-Christophe d'Hastrel, fils de Pierre-Bruno, seigneur de Raillon et de la Chabosière, et de Suzanne Delacour, de Saint-Martin, île de Ré, épousa à la Pointe-aux-Trembles, près Québec, le 12 février 1760, Marie-Anne Liénard, fille de Louis-Joseph Liénard dit Durbois. Christophe était chevalier et seigneur de Rivedoux et lieutenant des grenadiers au régiment du Languedoc. Il était à la Pointe-aux-Trembles le 12 février 1758, et probablement avant, et connaissait l'endroit et ses habitants, ce qui peut expliquer comment il rencontra Marie-Anne, laquelle, évidemment, avait été favorisée des dons de l'esprit et des traits de la Beauté, car ses parents n'étant que des cultivateurs pas très pourvus des richesses terrestres, on ne peut comprendre autrement l'alliance du chevalier avec une paysanne. Il y aurait là matière à un joli roman d'amour.

Comment se fait-il que M. d'Hastrel était à la Pointe-aux-Trembles pour ce mariage, le 12 février 1760? Les troupes étaient à Montréal avec Lévis et ne partirent de là pour aller combattre Murray que le 17 avril suivant. Obtint-il un congé d'absence ou se trouvait-il avec quelque détachement à la Pointe, en éclaireurs?

Le dictionnaire Tanguay (vol IV-413) contient quelques inexactitudes à l'égard de M. d'Hastrel. Il faut écrire *Bruncau* qui rappelle une alliance de famille, et *Chabosière* s'écrit avec deux *ss*. *Raillon*, ne serait-ce pas Rivedoux? Et Delacour doit former trois mots: De la Cour, famille de Saintonge.

De l'union ci-haut rapportée naquit le 4 février 1766, à la Pointe-aux-Trembles, Étienne d'Hastrel de Rivedoux qui fut baron de l'Empire, lieutenant général et Grand-croix de la Légion d'honneur. Étienne s'éteignit à Versailles en 1846.

Cette famille blasonnait: "D'azur, au chevron d'or accompagné de deux molettes de même, en chef, et d'une tête de lévrier d'argent colletée de gueules et bouclée d'or, en pointe." (La noblesse de Saintonge et d'Aunis en 1789, p. 259. De la Morinerie.)

Il doit y avoir des descendants autour de Québec de ces Liénard dits Durbois-Boisjoli-Mondor, et ces notes auront quelque intérêt pour eux.

Régis Roy.

## UNE AFFICHE DE THEATRE

En 1934, travaillant à restaurer une demeure ancienne, rue Saint-Vincent, des ouvriers constatèrent que les murs étaient recouverts de plusieurs épaisseurs de papiers peints. Une de ces épaisseurs consistait en exemplaires d'une affiche en deux couleurs, annonçant les représentations, à l'Académie de Musique, entre le 14 et le 19 mai 1877, du grand drame lyrique, JEANNE d'ARC, livret de Jules Barbier, musique par Charles Gounod.

Au centre de l'affiche, se voyait un tableau signé Cassan et représentant Jeanne d'Arc sur le bûcher.

Pour directeurs, le spectacle avait deux brillants musiciens, Frantx Jehin-Prume, violoniste et Calixa Lavallée, pianiste.

Hélas! des exemplaires de l'affiche enlevés des murs, on ne pouvait avoir que des fragments, la plupart enduits de colle ou noircis par le temps. Prévenus cependant, de cette trouvaille, nous demandâmes de recueillir tout ce qu'on pourrait etc. on nous apporta des monceaux de morceaux. Nous avions devant nous un ravi casse-tête chinois, un "puzzle" comme l'on disait hier.

Avec soin, nous choisîmes les meilleurs et plus appropriés fragments, et les confiâmes à M. Barrière, un artiste patient et expert qui réussit une reconstitution, à ce point parfaite, qu'une personne non prévenue, ne saurait dire, aujourd'hui, que ce "document" est composé de lambeaux.

A nous, cette affiche offrait une valeur, ce pouvait être la première affiche de spectacle, en langue française, avec gravure; ce pouvait être aussi le rappel d'une première aventure théâtrale et musicale de géante envergure par des Canadiens-français.

Examinons quelques faits. Les costumes, les décors et les accessoires pour les représentations avaient coûté \$2000, ce qui, pour l'époque, était grand luxe.

A divers titres ou emplois, 239 personnes prenaient part au spectacle. Dans ce nombre, il y avait 34 acteurs, 50 figurants, un chœur de 80 voix et un orchestre de 50 musiciens.

Au nombre des interprètes on citait Mme F. J. Prume (née Rosita DelVecchio), Mlles Hone, Desmarais et Gau-

thier; MM. Charles Labelle, avocat et maître de chapelle, Louis Labelle qui fut comédien notoire, Léon Ledieu, journaliste, etc.

Les représentations eurent du succès, les auditeurs vinrent de partout, bref, ce fut un événement artistique qu'aucun groupe d'amateurs n'a peut-être dépassé.

Comme l'affiche reconstituée pouvait être unique, nous l'avons déposée au musée du Château de Ramezay.

\* \* \*

Un mot, maintenant, sur l'auteur de l'image qui ornait l'affiche. Il se nommait Vital Cassan, il était graveur sur bois et probablement né à Montréal, en 1852, mais à cette époque, il y avait deux ou trois familles Cassan ou Cassant dont les chefs étaient tailleurs de pierre et nous n'avons pu établir son état civil.

Quoiqu'il en soit, le graveur Cassan a signé bien des vignettes reproduites dans les livres ou journaux et il exerça son art jusqu'en 1893 dans Montréal. Quelque chercheur aurait-il d'autres renseignements sur cet artiste?

E.-Z. Massicotte.

---

### WOLFE EST-IL ENTRE DANS QUEBEC?

---

Qui a donné naissance à l'enfantine légende que Wolfe, déguisé en paysan français, serait entré dans l'été de 1759 à l'intérieur des murs de Québec afin de s'assurer par lui-même des moyens de défense de la ville dont il voulait s'emparer? Cette histoire est tellement ridicule qu'il n'est pas même nécessaire de la démentir. Elle se détruit par elle-même dans les esprits de tous ceux qui veulent réfléchir quelques secondes avant d'accepter une opinion toute faite. Non, Wolfe n'est pas entré dans Québec, ni vivant ni mort. La bataille du 13 septembre 1759 n'eut pas lieu dans la ville même de Québec mais sur les Plaines d'Abraham. En 1759, du moins pour la partie qui regardait le Saint-Laurent, Québec ne s'étendait pas beaucoup plus loin que la porte Saint-Louis. Quelques habitations bordaient la route qui conduisait de la porte Saint-Louis à Sillery mais elles ne faisaient pas partie de la ville proprement dite. Les habitants de ces maisons étaient cependant paroissiens de Québec.